

Saint-Etienne, jeudi 14 mai 2020.

Mr Batailler , IA-DASEN de la Loire,

**OBJET : demande urgente pour certaines directions d'écoles.**

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Comme nous l'avons signalé ce matin lors du CTSD, le nombre d'élèves accueillis est très différent d'une école à l'autre dans le département en cette rentrée du 11 mai. Nous avons insisté sur le cas des petites écoles, souvent rurales qui voient se présenter beaucoup d'élèves : certaines se trouvent déjà en tension alors que tous les enseignants sont en présentiel. Les groupes approchent ou atteignent 15 élèves ( ou 10 en maternelle), de plus aucun temps ne peut se libérer, même à minima, pour préparer le distanciel. Dans le même temps, la circulaire ministérielle du 4 mai prévoit bien explicitement du temps de décharge supplémentaire pour la direction.

Il n'est pas acceptable, ni tenable, pour ces directeurs d'attendre le 25 mai pour obtenir un renfort. Nous vous interpellons à nouveau fortement sur le cas de ces écoles **et particulièrement quand elles ont moins de 4 classes**, et donc aucune décharge de direction. Vous semblez avoir entendu ce matin que les directeurs et directrices étaient en « première ligne ». Effectivement leur charge actuelle de travail est exponentielle et exige un engagement très fort pour rendre possible le retour du plus grand nombre d'élèves dans les meilleures conditions.

Nous vous demandons donc de déployer au moins pour ces écoles là, et très rapidement, un renfort pour les soutenir dans l'accueil des élèves.

De plus, en temps « normal », ces directeurs ont droit à des journées de décharge mensuelles qui n'ont pas été effectives depuis le début du confinement alors même que leur tâche s'est complexifiée: il est donc bien légitime qu'en ces moments particulièrement compliqués ils reçoivent une aide de votre part, et à fortiori au regard des textes réglementaire émanant du ministère.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions de croire M. l'inspecteur d'Académie à notre investissement et à notre attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Yves BORNARD, Co-SD SNUipp-FSU42

Cécile AULAGNON, CO-SD SNUipp-FSU42